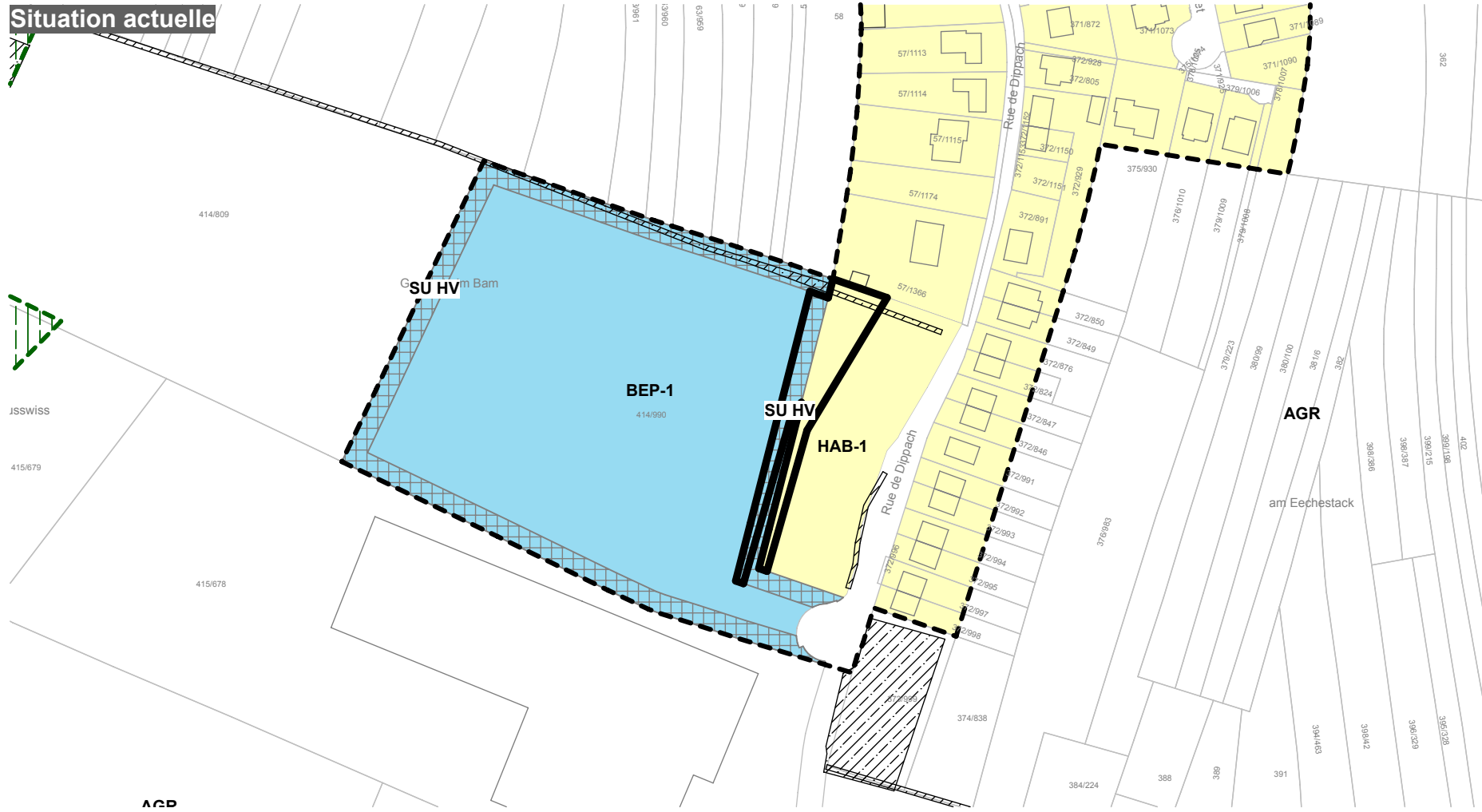
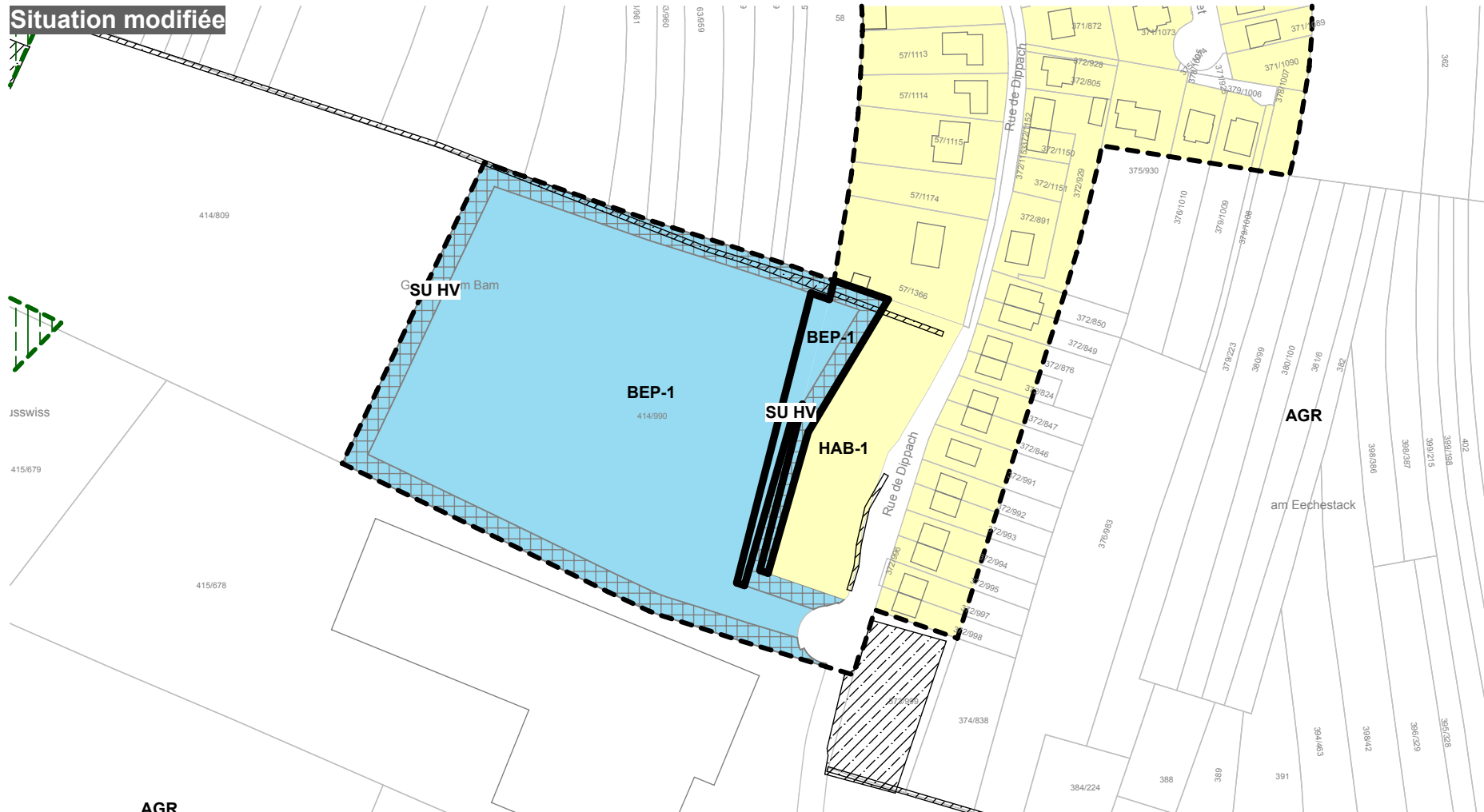


Situation actuelle



Situation modifiée



Légende du PAG (extrait)

- Parcelle cadastrale / immeuble
- Immeuble (BD-L-TC)
- Délimitation de la modification partielle du PAG
- Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- Zones d'habitation (Art. 3 - PE PAG)**
- HAB-1** Zone d'habitation 1 (Art. 3.1 - PE PAG)
- Zones de bâtiments et d'équipements publics (Art. 5 - PE PAG)**
- BEP-1** Zone de bâtiments et d'équipements publics "bâtiments" (Art. 5.1 - PE PAG)

Zone verte

- AGR** Zone agricole (Art. 11 - PE PAG)

Zones superposées

- Zones de servitude "urbanisation" (Art. 19 - PE PAG)
- SU HV Servitude "urbanisation - haie vive" (Art. 19.4 - PE PAG)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives

- à la protection de la nature et des ressources naturelles (Art. 26 - PE PAG)
- zones protégées d'intérêt communautaire (Art. 26.1.1 - PE PAG)

Informations à titre indicatif et non exhaustif

Biotopes protégés (article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 29 - PE PAG)

- surfacique
- linéaire
- ponctuel

Habitats protégés (article 17 et/ou 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 29 - PE PAG)

- habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée

Saisine du Conseil communal	03/10/2019
Avis de la Commission d'aménagement	
Avis du ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	
Vote du Conseil communal	
Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	
Approbation du ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	

PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2014)
 < COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES >
 BD-L-TC - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2006)
 < COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES >

MAITRE DE L'OUVRAGE:
COMMUNE DE BERTRANGE

OBJET:
 MODIFICATION PONCTUELLE DU PAG "Rue de Dippach"

PAG partie graphique - plan par localité (extrait)

Situation actuelle et modifiée

DATE: 08/08/2019 DESSINE: JS/KH CONTRÔLE: JS/IVD ÉCHELLE: 1/2.500

VANDRIESSCHE URBANISTES ET ARCHITECTES
 VAN DRIESSCHE URBANISTES ET ARCHITECTES
 14, rue Vauvabin L - 2663 LUXEMBOURG
 TEL: (+352) 22 02 45 FAX: (+352) 45 57 61 E-MAIL: vandriessche@vauvabin.lu

